

DÉCISION

Décision 2018-168 portant signature du marché n°M2018-081 « Mission portant sur la sensibilisation et l'accompagnement individuel et collectif à la création et la reprise d'entreprises »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la mission portant sur la sensibilisation et l'accompagnement individuel et collectif à la création et la reprise d'entreprises,

Vu la proposition de l'association BGE PARIF, située 18 rue du Faubourg du Temple, 75011 PARIS

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec l'**association BGE PARIF**

Article 2 : Le présent marché est conclu pour un montant maximum de 24 999 € HT soit 29 998, 80 € TTC.

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 30 juin 2019.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

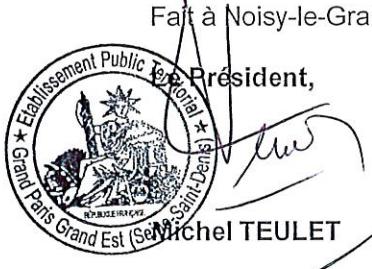
Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le 17 DEC. 2018

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière



Fait à Noisy-le-Grand, le 17 DEC. 2018